

**MODALITÉS DE SÉLECTION**  
**2024/2025**  
**PLONGEON**

**PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Le Directeur Technique National sélectionne les athlètes.

Il arrête la sélection nominative sur proposition de la directrice des équipes de France. La liste des plongeurs(ses) sélectionnés(es) en équipes nationales est soumise à l'approbation du comité directeur de la fédération.

Le Directeur Technique National peut à tout moment retirer de la liste des sportifs et/ou sportives sélectionné(e)s, toute plongeuse ou tout plongeur qui ne serait pas en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il ou elle a été retenu(e), en raison de blessure, de pathologie ou de contre-indication médicale.

Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs et/ou des sportives sélectionné(e)s, toute plongeuse ou tout plongeur qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux), ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération Française de Natation.

A ce titre, le Directeur Technique National, en lien avec la directrice des équipes de France, se réserve le droit, dans l'intérêt de l'Équipe de France, d'ajouter ou de suspendre à tout moment de la saison, la sélection d'un(e) plongeur(se) ayant réalisé ou non les critères, après examen du projet de l'athlète, de la qualité de sa mise en œuvre, de son comportement, ou en cas de blessure.

Les performances de la saison 2024 pourront être prises en compte pour les sélections de la saison 2024/2025.

## MODALITÉS DE SÉLECTION « SÉNIORS »

### CALENDRIER INTERNATIONAL

Le calendrier ci-dessous (compétitions et stages) n'est que prévisionnel, il pourra évoluer en fonction des événements internationaux.

#### Compétitions intermédiaires de préparation :

- 13 au 16 Mars 2025 Meeting de Rostock
- 11 au 13 Avril 2025 World cup Windsor (CAN)
- 2 au 04 mai 2025 Super finale World cup Bejin (CHN)

#### Compétition de référence :

- du 26 juillet au 03 Août 2025 Championnats de Monde (Singapour)

### CALENDRIER PREVISIONNEL DES STAGES

- 23 Février au 01 Mars 2025 Regroupement collectif France (Paris)
- 16 au 22 Juillet 2025 Stage préparation CM (Jakarta)

### SÉLECTION POUR LES EPREUVES INDIVIDUELLES

Les participations aux compétitions internationales (hors compétition de référence) se feront à partir du regroupement prévu en février 2025.

#### **1. Regroupement et sélections internationales**

Pour participer au regroupement national, le plongeur devra avoir réalisé en 2024 lors d'une compétition internationale, nationale ou interrégionale, les minimas de points suivants :

	3M	10M
Homme	320	330
Femme	220	230

A l'issue du regroupement de février 2025, une épreuve de sélection comportant deux sessions (éliminatoire, finale) sera organisée et servira de sélection pour les compétitions intermédiaires de préparation.

## 2. Compétitions intermédiaires de préparation

Les plongeurs ayant réalisé les minimas de points ci-dessous seront qualifiés pour les compétitions suivantes :

- Meeting de Rostock
- World Cup

Compétitions	Genre	3M	10M	Épreuves pour réaliser les minimas	Conditions
Meeting de Rostock	Homme	370	360	Regroupement de février 2025	Les 4 premiers plongeurs ayant obtenu le total de points le plus élevé sur une série seront qualifiés sous réserve de l'autorisation de l'organisateur de la compétition.
	Femme	250	260		
World Cup Windsor	Homme	380	370	Regroupement ou meeting de Rostock	Les deux premiers de Rostock sous condition d'avoir réalisé les minimas de points au regroupement ou à Rostock.
	Femme	260	270		Les plongeurs ayant pris part à la coupe du monde de Windsor et sélectionné par la WA, feront la super finale.

Pour les plongeurs qui n'auraient pas réalisé les conditions requises par la WA pour participer à la coupe du Monde, une compétition internationale supplémentaire sera prévue dans le calendrier.

### **Sélection pour les épreuves de plongeon synchronisé (épreuves olympiques) :**

Les paires n'ayant jamais participé à des compétitions internationales, seront testées lors du regroupement puis évaluées par la DTN afin de déterminer leur capacité à performer sur la scène internationale.

Si deux plongeurs montrent qu'ils peuvent former une équipe compétitive, ils seront éligibles pour une sélection en équipe de France.

	Sélection des paires par ordre de priorité :
Meeting de Rostock	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les deux premiers plongeurs « compatibles » ayant réalisé les minimas de points en individuel lors du regroupement (la meilleure série sera retenue), formeront l'équipe de synchro pour le meeting de Rostock.</li> <li>2. Dans le cas où un seul plongeur aurait réalisé les minimas de points, et s'il était « compatible » avec un autre plongeur n'ayant pas réalisé les minimas de points, alors la DTN pourra décider de sélectionner une équipe de synchro, en fonction du niveau d'expectation qu'on peut lui accorder.</li> </ol>
World Cup Windsor et Super finale	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les deux premiers plongeurs « compatibles » sur l'épreuve individuelle de Rostock, sous condition d'avoir réalisé les minimas de points individuels pour la World Cup, lors du regroupement ou à Rostock.</li> <li>2. Le meilleur plongeur à Rostock, qualifié à titre individuel pour la world cup + le 2e meilleur plongeur individuel de Rostock, à condition que celui-ci ait réalisé les minimas de ce meeting, lors du regroupement ou à Rostock même.</li> <li>3. Dans le cas où aucun plongeur n'aurait réalisé les points en individuel pour la world cup, mais si une paire de synchro sélectionne la France pour les championnats du monde, alors la DTN nommera une équipe en fonction des résultats obtenus lors du regroupement et de Rostock.</li> </ol> <p>Les plongeurs ayant pris part à la coupe du monde de Windsor et sélectionné par la WA, feront la super finale.</p>

Dans le cas où un plongeur ne pourrait pas participer au regroupement national pour une raison justifiée et recevable (examen, compétition universitaire majeure, raison médicale), il pourra tenter de se qualifier lors d'une autre compétition préalablement définie et validée par la DTN. Une seule série sera autorisée pour se qualifier. Les frais liés à cette compétition seront à la charge du plongeur et/ou de son club. En cas de réalisation des minimas par plus de deux plongeurs, la priorité sera donnée aux participants du regroupement national de février 2025.

Lors des compétitions intermédiaires de préparation, un plongeur pourra concourir sur d'autres épreuves, sous condition d'avoir été sélectionné à au moins une épreuve olympique individuelle ou synchronisée. Le choix des épreuves se fera au regard de la saison en cours et avec l'accord du DTN.

### 3. Compétition de référence – Championnats du monde de Singapour

Les compétitions de sélection pour les championnats du monde sont les suivantes :

- Meeting international Rostock
- World Cup Windsor
- Super finale World Cup de Beijing
- Championnats de France

Les minimas de points qualificatifs pour les championnats du monde varient suivant les compétitions servant de circonstances possibles de sélection, et sont à réaliser au moins une fois :

		1M	3M	10M	3M SY	10M SY
World Cup Super finale	Homme	X	390	380	360	360
	Femme	X	260	270	260	260
Meeting international	Homme	X	400	390	370	370
	Femme	X	270	280	270	270
Championnats de France	Homme	380	420	410		
	Femme	260	285	295		

#### ➤ Cas particuliers pour les sélections individuelles

1. Si plus de deux plongeurs réalisent au moins une fois les minimas de points mentionnés dans le tableau ci-dessus à l'issue de toutes les compétitions, la priorité sera appliquée comme suit :

A. Aux plongeurs ayant réalisé les minimas de points à deux reprises.

Si plus de deux plongeurs se trouvent dans cette situation, l'addition des deux plus grands écarts (total de points réalisés, moins les points des minimas requis selon la compétition) sera prise en compte. Les deux plongeurs ayant le cumul le plus élevé de ces deux écarts seront sélectionnés.

B. Au(x) plongeur(s) n'ayant réalisé les minimas qu'une seule fois, le plus grand écart de points, entre leur série servant de sélection et les minimas requis pour la compétition, sera pris en compte.

2. Pour les épreuves de plongeon à 1 mètre, la sélection se fera par ordre de priorité :

A. Les plongeurs ayant atteint les minimas de points à deux reprises lors des championnats de France (le classement se fera au cumul des points des deux séries).

B. Les plongeurs ayant atteint les minimas de points une seule fois lors des championnats de France (le classement se fera au meilleur total de points réalisé).

➤ **Sélection pour les épreuves de plongeon synchronisé :**

Pour qu'une paire soit sélectionnée en synchro, il faudra qu'elle ait réalisé les minimas de points lors du meeting de Rostock ou des World Cups.

L'équipe de synchro n'est pas nominative, ce qui permettra de qualifier « la France » pour les championnats du monde.

Dans le cas où plus de deux plongeurs seraient en lice pour intégrer la paire synchronisée des championnats du monde, la sélection des plongeurs se fera sur les critères suivants :

- **Premier plongeur :**

Sera sélectionné à l'issue de la super finale de la World Cup, le plongeur remplissant ces deux conditions :

- Avoir pris part à au moins une épreuve synchronisée à Rostock ou lors de la WC
- Avoir totalisé le plus de points sur l'addition des deux meilleures séries individuelles effectuées lors du meeting de Rostock ou des World Cups.

- **Deuxième plongeur :** sera sélectionné celui, compatible avec le premier, et ayant réalisé le meilleur total de points individuels, en additionnant les points de sa meilleure série internationale et sa meilleure série des championnats de France.

Lors des championnats du monde, un plongeur pourra concourir sur d'autre(s) épreuve(s) que celle(s) pour laquelle / lesquelles il aura obtenu sa sélection, à condition d'avoir été sélectionné à au moins une épreuve synchronisée olympique ou à une épreuve individuelle. Le choix des épreuves se fera au regard de la saison en cours et avec l'accord du DTN.

## MODALITÉS DE SÉLECTION « JEUNES »

### CALENDRIER INTERNATIONAL

Le calendrier présenté ci-dessous (compétitions et stages) n'est que prévisionnel, il pourra évoluer en fonction des événements internationaux.

#### **Compétitions internationales :**

- 23 au 27 Avril 2025 Meeting de Dresde
- 01 au 04 Mai 2025 Open de Bergen

#### **Compétition de référence :**

- 23 au 29 Juin 2025 Championnats d'Europe Juniors (Athènes)

#### **Stage :**

- 23 Février au 01 Mars 2025 Regroupement collectif France (Paris)

### SÉLECTION POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

#### **1. Regroupement et sélections internationales**

Pour participer au regroupement national, le plongeur devra avoir réalisé en 2024 lors d'une compétition internationale, nationale ou interrégionale, les minimas de points suivants :

Catégorie	Genre	1M	3M	10M
Jeunes Catégorie B	Garçon	310	340	300
	Fille	260	280	250
Jeunes Catégorie A	Garçon	390	410	400
	Fille	310	330	300

A l'issue du regroupement de février 2025, une épreuve de sélection comportant deux sessions (éliminatoire, finale) sera organisée et servira de sélection pour les compétitions intermédiaires de préparation pour les championnats d'Europe juniors 2025.

## 2. Compétitions Internationales de préparation

Les plongeurs ayant réalisé les minimas de points au moins une fois lors du regroupement seront qualifiés pour les compétitions suivantes :

- Meeting de Dresde
- Meeting de Bergen

Catégorie	Genre	1M	3M	HV
Catégorie B	Garçon	320	340	320
	Fille	270	280	270
Catégorie A	Garçon	420	430	430
	Fille	330	340	300

Deux plongeurs maximum par épreuve pourront être sélectionnés sous condition d'avoir réalisé les minimas de points.

Dans le cas où plus de deux plongeurs auraient satisfait aux minimas requis pour une épreuve, la priorité sera donnée au plongeur ayant réalisé le total de point le plus élevé sur une série.

Pour les épreuves synchronisée les plongeurs devront obligatoirement avoir fait les minimas de point à titre individuel pour la hauteur concernée.

Dans le cas où un plongeur ne pourrait pas participer au regroupement national pour une raison justifiée et recevable (examen, compétition universitaire majeure, raison médicale), il pourra tenter de se qualifier lors d'une autre compétition préalablement définie et validée par la DTN. Une seule série sera autorisée pour se qualifier. Les frais liés à cette compétition seront à la charge du plongeur et/ou de son club. En cas de réalisation des minimas par plus de deux plongeurs, la priorité sera donnée aux participants du regroupement national de février 2025.

Lors des compétitions intermédiaires de préparation, un plongeur pourra concourir sur d'autre(s) épreuve(s) que celle(s) pour laquelle / lesquelles il aura obtenu sa sélection, à condition d'avoir été sélectionné à au moins une épreuve. Le choix des épreuves se fera au regard de la saison en cours et avec l'accord du DTN.

## 3. Compétition de référence – Championnats d'Europe juniors

Les compétitions de sélection pour les championnats d'Europe Juniors sont les suivantes :

- Meeting de Dresde
- Meeting de Bergen
- Championnats de France

Les minimas de points qualificatifs pour les championnats d'Europe juniors varient suivant les compétitions servant de circonstances possibles de sélection, et sont à réaliser au moins une fois :

Minimas de point des épreuves individuelles :

<b>Meetings de Dresde ou Bergen</b>	<b>Genre</b>	<b>1M</b>	<b>3M</b>	<b>HV</b>
Catégorie B	Garçon	330	350	330
	Fille	280	290	280
Catégorie A	Garçon	430	450	440
	Fille	340	350	310

<b>Championnats de France</b>	<b>Genre</b>	<b>1M</b>	<b>3M</b>	<b>HV</b>
Catégorie B	Garçon	340	360	340
	Fille	290	300	290
Catégorie A	Garçon	440	460	450
	Fille	350	360	320

Minimas de points des épreuves de plongeon synchronisé :

<b>Compétition</b>	<b>Genre</b>	<b>3M SY</b>	<b>10M SY</b>
Dresde et Bergen	Garçon	250	260
	Fille	220	220
Championnats de France	Garçon	260	X
	Fille	230	X

Lors des championnats d'Europe juniors, un plongeur pourra concourir sur d'autre(s) épreuve(s) que celle(s) pour laquelle / lesquelles il aura obtenu sa sélection, à condition d'avoir été sélectionné à au moins une épreuve.

Le choix des épreuves se fera au regard de la saison en cours et avec l'accord du DTN.